

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20071416

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

16 JUIN 2020

Greffe
DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0420 035 932**

Nom

(en entier) : **JACQUET BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Machine à Feu 10, 7370 Dour**

Objet de l'acte : Changement de représentant permanent d'un administrateur - Délégation de pouvoirs bancaires - démission d'un administrateur

- Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 février 2020:

(...)

4.1 Le conseil d'administration prend connaissance du remplacement de Monsieur Damien Bourgarel par Monsieur Rodolphe Millet en qualité de représentant permanent de son administrateur Jacquet Brossard S.A. et ce à l'issue du présent Conseil d'Administration.

(...)

4.4. Le Président propose au conseil d'administration de modifier les pouvoirs bancaires actuellement en vigueur comme suit:

Nouvelles délégations:

Membres DG : Rodolphe MILLET / Murielle LE TROCQUER

Membres CODIR : Christophe DESROY / Christian LAOUENAN / Matthieu BERNET / Guy FRANSSSENS / Jean-Marc BIGOT

Montant illimité

Signature conjointe:

- Annick BRUNIER - Présidente Directrice Générale de la SA JACQUET BROSSARD, elle même Présidente de la société JACQUET BELGIUM SA + 1 signataire membre DG ou 1 signataire membre CODIR
- Ou 2 signataires membres DG
- Ou 1 signataire membre DG + 1 signataire membre CODIR

Montant limité

Signature conjointe: plafond < 1.500 K€:

- 1 signataire membre DG + 1 signataire membre CODIR
- Ou 2 signataires membres DG
- Ou 2 signataires membres CODIR

Signature seule: plafond < 20 K€ max: 1 signataire membre DG ou 1 signataire membre CODIR

Virement Intra-groupe et transferts de fonds à GLH - Montant illimité:

Signature seule: 1 signataire Membre DG ou 1 signataire membre CODIR ou Véronique GALLIER ou Maryline TOULLEC

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/06/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Après analyse et discussion, le conseil d'administration révoque les pouvoirs bancaires précédemment délégués et approuve à l'unanimité les délégations de pouvoirs bancaires ci-dessus exposées.

4.6. Le conseil d'administration donne tous pouvoirs à Monsieur Christophe Desroy (Directeur Général Opérationnel) ainsi qu'à Madame Szerer Olivia, avocate, et à tout autre avocat du cabinet d'avocats Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick, dont les bureaux sont situés Boulevard de l'Empereur 3 à 1000 Bruxelles, chacun pouvant agir séparément et avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir, au nom et pour le compte de la Société, toutes formalités nécessaires relatives aux décisions prises lors de la présente réunion du conseil d'administration de la Société, et notamment, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux annexes du Moniteur belge et, à cette fin, signer tout document, accomplir toute démarche utile auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise compétent, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

(...)

- Extrait de l'acte d'assemblée générale extraordinaire tenue devant Me Peter Van Melkebeke, notaire à Bruxelles, le 24 février 2020:

(...)

Troisième résolution: Prise de connaissance de la démission d'un administrateur et constatation que la Société a désormais un administrateur unique.

L'assemblée prend acte et accepte la démission de la société Jacquet Panification S.A.S en tant qu'administrateur de la Société, prenant effet à partir de la date du présent acte.

L'assemblée prend acte et accepte que la Société a désormais un administrateur unique.

(...)

Septième résolution: Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Maître Olivia Szerer, Maître Christophe Desroy et tout autre avocat ou collaborateur de "Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick" SCRL, à 1000 Bruxelles, Boulevard de l'Empereur 3, chacun agissant séparément, avec droit de substitution, qui, à cet effet, élit domicile à, ainsi qu'à ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

Pour extraits certifiés conformes

Charline Cogels (Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick)

Mandataire spécial